

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE JUSSY

Séance du 8 avril 2024 à 19h30
Date de la convocation : 4 avril 2024

Membres du Conseil
municipal :
Elus : 11
En fonction : 10
Présents : 6
Pouvoir(s) : 1

Sous la Présidence de Monsieur FACHOT Pierre, Maire.

Membres présents :

M. DERHAN Lionel – M. FACHOT Pierre – Mme JUPITER Tania – Mme
LAEUFFER Frédérique – M. NIMESGERN Serge – M. THIBAUT Jean-Paul –

Membres absents :

M. MASSON Thomas
Mme MONNIER Martine
Mme FOUSSE Florence

Membres absents excusés :

M. VALLEREAU Gabriel qui a donné procuration à M. FACHOT Pierre

Secrétaire de séance :

Mme LAEUFFER Frédérique

ORDRE DU JOUR :

1. Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR)
2. Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2022

DELIBERATION 2024/21 DU 8 AVRIL 2024

Objet : Détermination des propositions de Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR)

La présente délibération annule et remplace la délibération 2024.13 du 11 mars 2024.

Pour répondre à l'objectif de neutralité climatique fixé pour l'horizon 2050, tant au niveau européen, qu'au niveau national, la France doit accélérer le développement de la production d'énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce contexte, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR) et, dans ce cadre, les communes doivent établir une cartographie des secteurs propices aux énergies renouvelables.

Choix des énergies renouvelables (ENR)

Sur l'ensemble du territoire de Jussy, il est proposé de retenir les ENR suivants :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment avec la possibilité d'implanter des panneaux thermiques (production de chaleur) et des panneaux photovoltaïques (production d'électricité)

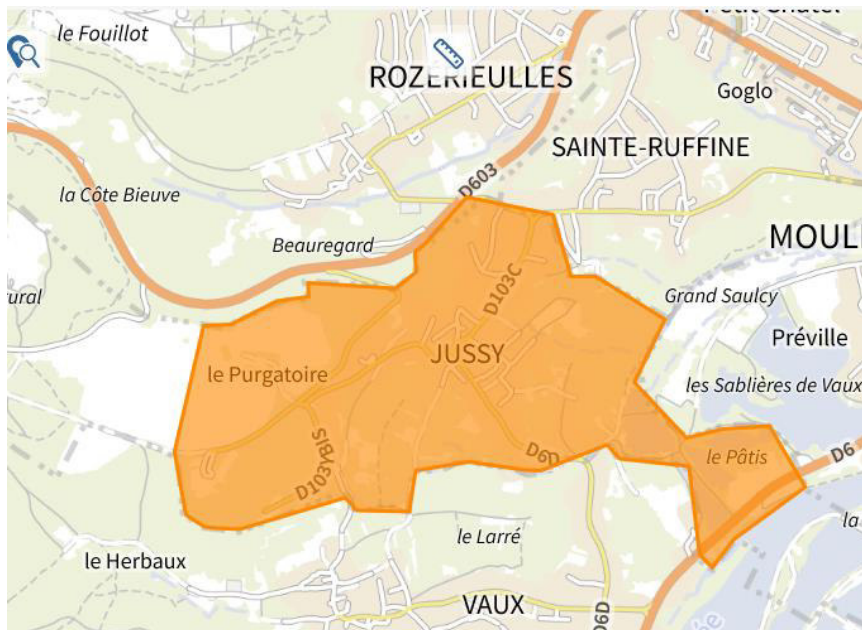
Sur l'ensemble du territoire de Jussy, il est proposé de ne pas retenir les ERN suivants :

- Éolien : non retenu,
- Méthanisation : non retenu,
- Hydroélectricité : non retenu,
- Géothermie : non retenu.

Choix des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Pour analyser et étudier les enjeux à prendre à compte, un portail cartographique des énergies renouvelables a été élaboré par le ministère de la transition énergétique, le Cerema et l'IGN.

Les vues ci-après jointes sont extraites du portail cartographique et permettent de visualiser les potentialités des ENR retenues.



Après concertation du public du lundi 25 mars 2024 au mardi 2 avril 2024 (4 administrés ayant demandé des informations), **l'ensemble du ban de la commune de Jussy** a été répertorié pour recevoir possiblement le solaire photovoltaïque sur bâtiment avec la possibilité d'implanter des panneaux thermiques (production de chaleur) et des panneaux photovoltaïques (production d'électricité).

Aucun espace n'a été retenu pour l'éolien, la méthanisation, l'hydroélectricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- retient, à l'unanimité, le choix des ENergies Renouvelables citées ?
- retient, à l'unanimité, la Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables précitée.
- charge le Maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les ENR citées et la zone identifiée.

VOTE : POUR 7 VOIX

DELIBERATION 2024/22 DU 8 AVRIL 2024

Objet : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2022

Après lecture et explications relatives aux rapports annuels 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets, le Conseil municipal prend acte des rapports.

Le Maire
Pierre FACHOT

Le secrétaire de séance
Lionel DERHAN